

## AVIS DES SOCIETES

**ETATS FINANCIERS**

### SOCIETE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - LE MARABOUT-

Siège social : Boulevard 7 Novembre -Sousse-

Société Hôtelière et Touristique - Le Marabout- publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2010 tels qu'ils sont soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 15 juillet 2011. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr. Haikel SLAMA.

### BILAN

<u>ACTIFS</u>	<u>NOTES</u>	<u>AU 31 DECEMBRE</u>	
		2010	2009
<b><u>ACTIFS NON COURANTS</u></b>			
<b><u>ACTIFS IMMOBILISES</u></b>			
* Immobilisations incorporelles	0201	18 326,550	18 326,550
* Moins : Amortissements	0202	-16 326,550	-16 196,875
		2 000,000	2 129,675
* Immobilisations corporelles	0203	18 267 645,778	15 154 249,945
* Moins : Amortissements	0204	-8 721 445,239	-7 910 679,480
		9 546 200,539	7 243 570,465
Immobilisations Financières	0205	16 945,500	16 945,500
		16 945,500	16 945,500
<b><u>TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES</u></b>		<b>9 565 146,039</b>	<b>7 262 645,640</b>
<b><u>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</u></b>		<b>9 565 146,039</b>	<b>7 262 645,640</b>
<b><u>ACTIFS COURANTS</u></b>			
Stocks	0207	69 198,601	60 479,575
Clients et Comptes Rattaches	0209	227 050,972	165 831,830
Autres actifs courants	0212	295 811,868	286 915,404
Liquidites et Equivalents de Liquidités	0214	33 877,605	197 501,211
<b><u>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</u></b>		<b>625 939,046</b>	<b>710 728,020</b>
<b><u>TOTAL DES ACTIFS</u></b>		<b>10 191 085,085</b>	<b>7 973 373,660</b>

<u>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u>	<u>NOTES</u>	<u>AU 31 DECEMBRE</u>	
		<u>2010</u>	<u>2009</u>
<b><u>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u></b>			
<b><u>CAPITAUX PROPRES</u></b>			
Capital Social	0215	2 790 000,000	2 790 000,000
Réserves	0216	157 370,023	130 905,144
Résultats reportés	0218	175 841,703	7 809,000
<b><u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE L'EXERCICE</u></b>		<b>3 123 211,726</b>	<b>2 928 714,144</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>191 961,681</b>	<b>529 297,582</b>
<b><u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION</u></b>		<b>3 315 173,407</b>	<b>3 458 011,726</b>
<b><u>PASSIFS</u></b>			
<b><u>PASSIFS NON COURANTS</u></b>			
Emprunts	0219	4 266 272,828	2 488 263,759
Autres passifs financiers	0220	20 500,000	1 000,000
<b><u>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</u></b>		<b>4 286 772,828</b>	<b>2 489 263,759</b>
<b><u>PASSIFS COURANTS</u></b>			
Fournisseurs et Comptes Rattachés	0222	469 286,750	448 946,984
Autres Passifs courants	0224	1 038 666,341	1 022 729,800
Concours Bancaires et autres passifs financiers	0225	1 081 185,759	554 421,391
<b><u>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</u></b>		<b>2 589 138,850</b>	<b>2 026 098,175</b>
<b><u>TOTAL DES PASSIFS</u></b>		<b>6 875 911,678</b>	<b>4 515 361,934</b>
<b><u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</u></b>		<b>10 191 085,085</b>	<b>7 973 373,660</b>

**ETAT DE RESULTAT**

<b>DESIGNATIONS</b>	<b>NOTES</b>	<b>AU 31 DECEMBRE</b>	
		<b>2010</b>	<b>2009</b>
<b><u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u></b>			
Revenus	0101	5 667 598,434	5 296 909,151
Autres Produits d'Exploitation	0102	11 477,161	111 997,745
Production immobilière	0103		
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		<b>5 679 075,595</b>	<b>5 408 906,896</b>
<b><u>CHARGES D'EXPLOITATION</u></b>			
Achats d'Approvisionnement Consommés	0106	1 777 824,558	1 743 822,932
Charges de Personnel	0107	1 812 338,431	1 579 663,729
Dotations aux Amortissements et Provisions	0108	810 895,434	603 527,083
Autres Charges d'Exploitation	0109	395 479,249	389 819,263
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATIONS</b>		<b>4 796 537,672</b>	<b>4 316 833,007</b>
<b><u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u></b>			
		<b>882 537,923</b>	<b>1 092 073,889</b>
Charges Financières	0110	334 905,782	201 641,989
Produits des Placements/Autres pts financiers	0111	6 874,617	2 943,982
Autres Gains Ordinaires	0112	1 168,701	3 568,456
Autres Pertes Ordinaires	0113	201 489,378	149 185,556
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>		<b>354 186,081</b>	<b>747 758,782</b>
Impôts sur les Sociétés	0114	162 224,400	218 461,200
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT</b>		<b>191 961,681</b>	<b>529 297,582</b>
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>191 961,681</b>	<b>529 297,582</b>

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**

<b>DESIGNATIONS</b>	<b>NOTE</b>	<b>AU 31 DECEMBRE</b>	
		<b>2010</b>	<b>2009</b>
<b><u>FLUX DE TRESORERIES LIES A L'EXPLOITATION</u></b>			
Encaissements reçus des clients	0301	6 492 837,333	5 603 710,412
Autres Encaissements reçus des autres débiteurs	0302	21 775,716	23 365,909
Sommes versées aux fournisseurs	0303	-2 183 817,019	-2 475 302,501
Sommes versées aux créditeurs divers	0304	-583 847,590	-542 055,280
Sommes versées au personnel	0305	-1 229 192,263	-1 034 405,588
Intérêts payés	0307	-498,525	-21 796,931
Impôts sur les bénéfices payés (Acomptes prov)	0308	-272 852,543	-178 735,565
Sommes versées au trésor	0306	-600 071,693	-589 501,882
<b><u>FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE (AFFECTES A) L'EXPLOITATION</u></b>		<b>1 644 333,416</b>	<b>785 278,574</b>
<b><u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENTS</u></b>			
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	0310	-3 489 432,105	-968 282,890
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	0311		
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobil financières	0312		
Encaissement provenat de la cession d'immob.financières	0313		
<b><u>FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE (AFFECTES) AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENTS</u></b>		<b>-3 489 432,105</b>	<b>-968 282,890</b>
<b><u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</u></b>			
Encaissements suite à l'émission d'action	0320		
Dividendes et autres distributions	0321	-315 721,200	-166 549,200
Encaissement provenant des emprunts	0322	2 805 000,000	1 076 500,000
Remboursement d'emprunts	0323	-994 264,161	-611 484,521
<b><u>FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES (AFFECTES AUX)ACTIVITES DE FINANCEMENTS</u></b>		<b>1 495 014,639</b>	<b>298 466,279</b>
<b><u>INCIDENCE DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES</u></b>		<b>-3 434,322</b>	<b>-877,719</b>
<b><u>VARIATION DE TRESORERIE</u></b>		<b>-353 518,372</b>	<b>114 584,244</b>
<b><u>TRESORERIE AU DEBUT DE L'EXERCICE</u></b>		<b>197 488,256</b>	<b>82 904,012</b>
<b><u>TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE</u></b>		<b>-156 030,116</b>	<b>197 488,256</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS  
DE L'EXERCICE CLOS AU 31-12-2010**

**1 - NOTES SUR LE BILAN**

**\* ACTIFS IMMOBILISES**

**(0201 - 0202) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

DESIGNATIONS	TAUX	VALEUR BRUTE	AMORTIS-SEMENTS	V.COMPTABLE NETTE
LOGICIELS.....	33,33%	16 326,550	16 326,550	0,000
FONDS COMMERCIAL.....		2 000,000		2 000,000
<b>TOTAL</b>		<b>18 326,550</b>	<b>16 326,550</b>	<b>2 000,000</b>

**(0203 - 0204) IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

DESIGNATIONS	TAUX	VALEUR BRUTE	CUMUL AMORTIS-	V.COMPTABLE NETTE
TERRAINS BATIS	-	175 673,440		175 673,440
BATIMENTS	2%	8 582 158,350	2 808 181,821	5 773 976,529
INSTALLATIONS TECHNIQUES	10%	2 636 048,190	1 856 019,950	780 028,240
MATERIEL D'EXPLOITATION	15%	2 527 311,272	1 592 498,763	934 812,509
MOBILIER D'EXPLOITATION	20%	1 489 367,929	917 667,502	571 700,427
AGENCEMENT-AMENAGEMENTS-DEC.	10%	1 603 327,637	660 369,270	942 958,367
MATERIEL DE TRANSPORT DE BIENS	20%	50 664,452	35 672,278	14 992,174
M.DE TRANSPORT DE PERSONNES	20%	924,868	745,034	179,834
EQUIPEMENTS DE BUREAUX	20%	25 393,737	20 225,563	5 168,174
EQUIPEMENTS INFORMATIQUES	15%	118 357,715	103 798,463	14 559,252
PETIT MATERIEL D'EXPLOITATION	20%	148 003,486	94 303,067	53 700,419
ARG.COUV.P.MAT.BAR-REST. ET CAF.	20%	61 600,180	48 717,783	12 882,397
VAISSELLE-VERRE- POTERIE	100%	120 114,260	118 700,102	1 414,158
CASSEROLLERIE	100%	57 971,752	47 493,283	10 478,469
LINGERIE	33%	414 406,647	332 478,996	81 927,651
AUTRES PETITS MATERIELS D'EXPLOI.	20%	32 591,808	31 406,697	1 185,111
IMM. EN COURS "BAR BEACH"		90 220,054		90 220,054
IMM. EN COURS "SALLE GYMNASE"		500,000		500,000
AVANCES ET ACOMPTES/IMMOB.EN COURS		23 010,000		23 010,000
IMMOB. A STATUT JURIDIQUE PARTIC.	20%	110 000,001	53 166,667	56 833,334
<b>TOTAUX</b>		<b>18 267 645,778</b>	<b>8 721 445,239</b>	<b>9 546 200,539</b>

**(0205) IMMOBILISATIONS FINANCIERES :**

Le solde de 16 945,500 dinars se ventile comme suit :	2010	2009
- Titre de participation	15 500,000	15 500,000
- Cautionnement	1 445,500	1 445,500
<b>TOTAL =</b>	<b>16 945,500</b>	<b>16 945,500</b>

	2010	2009
<b>* <u>ACTIFS COURANTS</u></b>		
<b>(0207) <u>STOCKS</u></b>		
Les stocks ont été couverts par un inventaire physique en fin de de l'exercice sont évalués au coût d'achat moyen pondéré :		
- Stocks matières consommables	52 348,349	52 145,551
- Stocks fournitures consommables	7 117,822	5 759,044
- Stocks emballages	9 732,430	2 574,980
<b>TOTAL</b>	<b>69 198,601</b>	<b>60 479,575</b>
<b>(0209) <u>CLIENTS ET COMPTES RATTACHES</u></b>		
Le solde des clients et comptes rattachés se ventile comme suit :		
- Clients - prestations de services	227 050,972	165 323,830
- Clients - effets et chèques impayés		508,000
<b>TOTAL</b>	<b>227 050,972</b>	<b>165 831,830</b>
<b>(0212) <u>AUTRES ACTIFS COURANTS</u></b>		
Le solde se détaille ainsi :		
- Fournisseurs - Avances & acptes versés/ commandes	8 798,300	2 000,000
- Personnel - Avances et acomptes	38 801,901	32 435,051
- Personnel - Oppositions	1 538,981	798,467
- TVA/chiffres affaires payée d'avance au 31/12	53 571,428	32 142,857
- TVA déductible au 31/12	2 772,284	10 007,374
- Crédit TVA à reporter	146 225,620	25 521,482
- Crédit T.F.P au 31/12		46 592,243
- Crédit Impôt sur les sociétés au 31/12	36 215,269	130 206,391
- Retenus à la source opérées		415,839
- Débiteurs divers	1 415,789	2 700,000
- Produits à recevoir	482,793	417,270
- Charges constatées d'avance	5 989,503	3 678,430
<b>TOTAL</b>	<b>295 811,868</b>	<b>286 915,404</b>
<b>(0214) <u>LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES</u></b>		
- Banques	16,412	169 169,484
- Caisse en dinars	33 861,193	28 331,727
<b>TOTAL</b>	<b>33 877,605</b>	<b>197 501,211</b>
<b>* <u>AU PASSIF</u></b>		
<b>* <u>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u></b>		
<b>(0215-0216-0218) <u>CAPITAUX PROPRES</u></b>		
Les capitaux propres totalisent 3 434 011,726 dinars se détaillant ainsi :		
- Capital social	2 790 000,000	2 790 000,000
- Réserves	157 370,023	130 905,144
- Résultats reportés	175 841,703	7 809,000
- Résultat de l'exercice	191 961,681	529 297,582
<b>TOTAL</b>	<b>3 315 173,407</b>	<b>3 458 011,726</b>

	2010	2009
<b>* <u>PASSIFS</u></b>		
<b>* <u>PASSIFS NON COURANTS</u></b>		
<b>(0219-0220) <u>EMPRUNTS</u> :</b>		
- Emprunts bancaires assortis de sûretés 1 655.000	1 100 000,000	1 445 000,000
- Emprunts bancaires assortis de sûretés 3 500.000	3 150 000,000	997 000,000
- Emprunts auprès d'autres Ets financiers	16 272,828	46 263,759
- Autres dettes non courantes	20 500,000	1 000,000
<b><u>TOTAL</u></b>	<b>4 286 772,828</b>	<b>2 489 263,759</b>
<b>* <u>PASSIFS COURANTS</u></b>		
<b>(0222) <u>FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES</u></b>		
- Fournisseurs d'exploitation	143 782,542	132 144,553
- Fournisseurs d'exp.-effets à payer	167 042,794	109 454,305
- Fournisseurs d'immobilisations	15 846,624	173 144,214
- Fournisseurs d'immobilisations - retenues de garanties	107 826,163	3 626,632
- Fournisseurs d'immob.effets à payer	25 762,320	29 550,000
- Fournisseurs - factures non parvenues	9 026,307	1 027,280
<b><u>TOTAL</u></b>	<b>469 286,750</b>	<b>448 946,984</b>
<b>(0224) <u>AUTRES PASSIFS COURANTS</u></b>		
- Clients - avances et acomptes recus	558 170,081	359 243,920
- Personnel-rémunérations dues	69 507,272	47 206,085
- Etat - impôts /ste à payer		218 461,200
- Etat - déclaration mensuel décembre	45 815,382	46 271,670
- Associés comptes courants	1 600,000	1 600,000
- Associés dividendes à payer	82 704,202	52 075,402
- Caisse nationale de securite sociale	109 330,589	86 185,921
- Crédoeurs divers	5 819,365	2 000,750
- Charges à payer	115 296,025	162 283,812
- Produits constatés d'avance	50 423,425	47 401,040
<b><u>TOTAL</u></b>	<b>1 038 666,341</b>	<b>1 022 729,800</b>
<b>(0225) <u>CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES</u></b>		
<b><u>PASSIFS FINANCIERS</u></b>		
- Échéances à moins d'un an sur emprunts non courants	654 990,931	529 880,369
- Credit de Mobilisation creances commerciales	200 000,000	
- Emprunts échus & impayés		10 000,000
- Intérêts courus	36 287,107	14 528,067
- Banques "AB 103468 "	189 362,549	
- Banques "BIAT "	545,172	
- Banques "AB changes "		12,955
<b><u>TOTAL</u></b>	<b>1 081 185,759</b>	<b>554 421,391</b>

	2010	2009
<b>II - NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT</b>		
<b>* <u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u></b>		
<b>(0101) <u>REVENUS</u> :</b>		
Les revenus des prestations de service et activités annexes se détaillent comme suit :		
- Prestations de services	5 501 211,094	5 118 736,822
- Produits de changes	19 079,429	18 904,758
- Produits de locations	147 278,673	154 802,609
- Autres produits	29,238	4 464,962
<b><u>TOTAL</u></b>	<b>5 667 598,434</b>	<b>5 296 909,151</b>
<b>(0102) <u>AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION</u> :</b>		
- Autres produits d'exploitation "Subventions"	8 523,084	8 010,730
- Autres produits d'activité annexes : reprises/provisions		100 000,000
- Autres produits d'activité annexes "transferts de charges"	2 954,077	3 987,015
<b><u>TOTAL</u></b>	<b>11 477,161</b>	<b>111 997,745</b>
<b>(0106) <u>ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES</u></b>		
- Achats autres approvisionnements "M.Consommables"	1 137 229,617	1 103 375,728
- Achats autres approvisionnements "F.Consommables"	163 336,523	166 757,677
- Achats autres approvisionnements "Emballages"	5 249,818	1 900,050
- Variation des stocks autres approvisionnements	-8 719,026	3 457,649
- Achats non stockés de matières et fournitures	480 727,626	468 331,828
<b><u>TOTAL</u></b>	<b>1 777 824,558</b>	<b>1 743 822,932</b>
<b>(0107) <u>CHARGES DE PERSONNEL</u></b>		
- Salaires et compléments de salaires	1 530 134,581	1 368 299,160
- Charges sociales légales	260 119,608	202 685,902
- Autres charges sociales	22 084,242	8 678,667
<b><u>TOTAL</u></b>	<b>1 812 338,431</b>	<b>1 579 663,729</b>
<b>(0108) <u>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS</u></b>		
Les amortissements sont pratiqués selon la méthode linéaire et se ventilent par poste comme suit :		
- Dotations aux amortissements des logiciels	129,675	300,150
- Dotations aux Amortis.des constructions	177 458,643	112 007,497
- Dotations aux Amortis.des Instal.technique	127 205,912	128 624,138
- Dotations aux Amortis.du matériel d'exploitation	178 624,380	149 636,836
- Dotations aux Amortis.du mobilier d'exploitation	100 560,610	56 482,457
- Dotations aux Amortis.des Agen.Aménag.Décorations	114 655,896	66 207,430
- Dotations aux Amortis.du matériel de transport	5 988,397	5 988,397
- Dotations aux Amortis.des équipements de bureaux	1 574,038	1 119,706
- Dotations aux Amortis.du matériel informatique	5 889,925	3 969,298
- Dotations aux Amortis.du Petit Matériel d'exploitation	10 963,403	10 203,169
- Dotations aux Amortis.d'arg.couv.mat.bar	3 820,485	3 890,572
- Dotations aux Amortis.des vaisselles-verrerie-poterie	14 731,967	9 084,427
- Dotations aux Amortis.des casserolles	3 631,437	3 441,308
- Dotations aux Amortis.des linge	43 370,913	30 208,248
- Dotations aux Amortis.des autres petits matériels d'exploitation	289,753	363,450
- Dotations aux Amortis.d'Immob.A statut juridique particulier	22 000,000	22 000,000
<b><u>TOTAL</u></b>	<b>810 895,434</b>	<b>603 527,083</b>



	2010	2009
<b>(0109) AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION :</b>		
Les autres charges d'exploitation se détaillent comme suit :		
- Sous traitance générale	12 147,335	6 796,300
- Redevances pour utilisation d'immobilisations	10 617,766	1 549,834
- Locations divers	948,300	675,000
- Charges locatives	300,300	11 120,900
- Entretien et réparations	47 190,156	52 582,607
- Primes d'assurances	12 890,124	12 902,802
- Divers services extérieurs	3 259,154	1 284,692
- Rémunérations et honoraires	53 537,775	51 457,217
- Publicité-Publication-Relations publiques	6 726,313	7 300,702
- Transports de biens et transports collectifs du personnel	2 014,500	2 746,330
- Déplacements,missions et réceptions	10 607,390	10 374,732
- Frais postaux et de télécommunications	18 696,905	18 289,366
- Services bancaires et assimilés	18 926,738	30 119,993
- Dons 26-26	500,000	
- Jetons de présence	18 000,000	
- Impôts et taxes sur rémunérations et salaires	45 904,025	36 441,986
- Autres impôts et taxes	133 212,468	146 176,802
<b>TOTAL</b>	<b>395 479,249</b>	<b>389 819,263</b>
<b>(0110) CHARGES FINANCIERES</b>		
- Intérêts sur emprunts bancaires	316 625,297	166 606,074
- Intérêts sur crédits de leasing	5 319,699	7 930,962
- Agios S/Découverts bancaires	6 666,564	6 869,949
- Intérêts de retard sur cotisations sociales et fiscales	2 297,836	16 772,546
- Pertes de changes	3 996,386	3 462,458
<b>TOTAL</b>	<b>334 905,782</b>	<b>201 641,989</b>
<b>(0111) PRODUITS DES PLACEMENTS/AUTRES PTS FINANC.</b>		
- Produits de participation	1 250,000	1 250,000
- Intérêts créditeurs reçus	3 749,627	787,189
- Escomptes obtenus des fournisseurs	1 534,080	264,794
- Gains de changes	340,910	641,999
<b>TOTAL</b>	<b>6 874,617</b>	<b>2 943,982</b>
<b>(0114) IMPOT SUR LES SOCIETES</b>		
- Impôt dû de l'exercice	162 224,400	218 461,200
<b>TOTAL</b>	<b>162 224,400</b>	<b>218 461,200</b>

**III - NOTES SUR L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE****FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION**

<b>ENCAISSEMENTS RECUS DES CLIENTS</b>	<b>2010</b>	<b>2009</b>
CLIENTS	2 460 186,445	2 295 708,561
CLIENTS -CHEQUES IMPAYES	260,000	-140,000
CLIENTS - AVANCES SUR PRESTATIONS	1 715 067,741	958 004,197
DEBITEURS DIVERS "LOCATIONS"	154 220,211	167 370,474
CLIENTS CARTE - VISAS		1 068,000
FACTURES A ETABLIR	2 163 102,436	2 181 699,180
PRODUITS DE CHANGE "COMMISSIONS"	21 475,796	21 279,183
VIREMENTS INTERNES "CHANGES"	0,500	
PRODUITS A RECEVOIR	299,920	2 086,726
<b>TOTAL =</b>	<b>6 514 613,049</b>	<b>5 627 076,321</b>

<b>SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS AUX ORGANISMES SOCIAUX ET AUTRES CREDITEURS DIVERS</b>	<b>2010</b>	<b>2009</b>
FOURNISSEURS D'EXPLOITATION	1 047 591,135	1 209 481,778
FOURN D'EXPLOITATION EFFET A PAYER	899 107,236	1 023 205,887
FOURN AVANCES SUR COMMANDES	8 798,300	12 895,000
FOURN-CREANCE/EMBALLAGES		3 748,200
CREDITEURS DIVERS	146 727,896	105 598,871
CHARGES A PAYER	1 394,583	779,776
COMPTES D'ATTENTES		75,000
CHARGES PAYEES D'AVANCE	2 012,118	772,697
ACHATS ALIMENTATIONS	148 380,023	145 643,506
ACHATS "BOISSONS"	2 946,776	892,985
ACHATS DES PRODUITS DE NETTOIEMENT	196,616	606,298
ACHATS FOURNITURES DE MAGASIN	5 786,892	5 802,170
ACHATS FOURNITURES CONSOMMABLES	281,765	964,691
ACHATS FOURNITURES DE BUREAU	2 258,728	1 795,457
ACHATS FOURNITURES EMBALLAGES	184,218	74,500
ACHATS NON STOCKEES	3 900,299	7 736,013
SERVICES EXTERIEURS	29 249,633	13 376,320
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	35 135,398	49 079,696
CHARGES DIVERSES ORDINAIRES	38 839,736	110 749,933
PROFITS EXCEPTIONNELS	-764,503	-693,500
TRANSFERTS DE CHARGES	-2 471,284	
ORGANISMES SOCIAUX CNSS	376 874,163	307 074,852
ORGANISMES SOCIAUX REGIME COMPLEMENTAIRE	21 234,881	17 697,651
<b>TOTAL =</b>	<b>2 767 664,609</b>	<b>3 017 357,781</b>

<b>SOMMES VERSEES AUX PERSONNELS</b>	<b>2010</b>	<b>2009</b>
PERSONNELS AVANCES ET ACOMPTEES	56 197,895	48 005,308
PERSONNELS REMUNERATIONS DUES	1 163 464,347	977 705,024
PERSONNEL- OPPOSITIONS	5 802,632	8 063,608
CHARGES DE PERSONNELS	3 727,389	631,648
<b>TOTAL =</b>	<b>1 229 192,263</b>	<b>1 034 405,588</b>

<b>INTERETS PAYES</b>	<b>2010</b>	<b>2009</b>
AGIOS S/DECOUVERTS	4 146,188	5 565,881
AMENDES ET PENALITES		16 572,546
INTERETS CREDITEURS	-3 647,663	-341,496
<b>TOTAL =</b>	<b>498,525</b>	<b>21 796,931</b>

<b>SOMMES VERSEES A L'ETAT ET AUX COLLECTIVITES PUBLIQUES</b>	<b>2010</b>	<b>2009</b>
R/S - TFP - FOPROLOS - TVA - TH - TCL - FDCST	592 874,159	561 892,482
ACOMPTES PROVISIONNELS - IMPOTS SUR LES SOCIETES	272 852,543	178 735,565
AUTRES IMPOTS ET TAXES	7 197,534	27 609,400
<b>TOTAL =</b>	<b>872 924,236</b>	<b>768 237,447</b>

<b>FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE (AFFECTES A) L'EXPLOITATION</b>	<b>1 644 333,416</b>	<b>785 278,574</b>
--	----------------------	--------------------

### **FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENTS**

<b>DECAISSEMENT PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATION CORPORELLES ET INCORPORELLES</b>	<b>2010</b>	<b>2009</b>
MATERIEL ET MOBILIER D'EXPLOITATION	2 387,550	131,493
AGENCEMENT - AMENAGEMENT - DECORATION	4 874,142	2 216,363
EQUIPEMENTS INFORMATIQUES	115,000	75,300
PETITS MATERIELS D'EXPLOITATION	1 242,603	1 080,198
ARG-COUV-P.MAT.BAR.REST	243,511	34,906
VAISSELLE-VERRE-VERRE-VERRE-POTERIE	314,425	691,647
CASSEROLERIE	124,767	387,489
LINGERIE	1 234,682	366,420
IMMOB CORPORELLES	689,951	2 371,869
IMMOB EN COURS DE CONSTRUCTION	7 802,066	194,047
AVANCES ET ACOMPTES VERSEES SUR IMMOB	297 745,236	87 443,962
FOURNISSEURS D'IMMOBILISATION	2 232 038,304	849 127,040
FOURNISSEURS D'IMMOBILISATION - EFFET A PAYER	940 619,868	24 162,156
<b>TOTAL =</b>	<b>3 489 432,105</b>	<b>968 282,890</b>

<b>ENCAISSEMENT PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATION CORPORELLES</b>	<b>2010</b>	<b>2009</b>
MATERIEL DE TRANSPORT		
<b>TOTAL =</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>

<b>FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE (AFFECTES A) AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENTS</b>	<b>-3 489 432,105</b>	<b>-968 282,890</b>
---	-----------------------	---------------------

### **FLUX DE TRESORERIE LIE AUX ACTIVITES DE FINANCEMENTS**

<b>DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS</b>	<b>2010</b>	<b>2009</b>
ASSOCIES COMPTES COURANTS	12 800,000	12 800,000
ASSOCIES DIVIDENDES A PAYER	304 171,200	154 999,200
PRODUITS DE PARTICIPATIONS	-1 250,000	-1 250,000
<b>TOTAL =</b>	<b>315 721,200</b>	<b>166 549,200</b>

<b>ENCAISSEMENT PROVENANT DES EMPRUNTS</b>	<b>2010</b>	<b>2009</b>
EMPRUNTS AB	2 785 000,000	1 075 000,000
CAUTIONNEMENT RECUS	20 000,000	1 500,000
<b>TOTAL =</b>	<b>2 805 000,000</b>	<b>1 076 500,000</b>

<b>REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS</b>	<b>2010</b>	<b>2009</b>
ECHEANCES A MOINS D'UN AN	881 880,369	439 329,991
CREANCES COMMERCIALES	-200 000,000	
ECHEANCES ECHUS ET NON PAYES	10 000,000	
INTERETS COURUS	14 528,067	12 346,893
INTERETS SUR EMPRUNTS	285 657,889	159 807,637
INTERETS DE RETARD	2 197,836	
<b>TOTAL =</b>	<b>994 264,161</b>	<b>611 484,521</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE (AFFECTES A) AUX ACTIVITES DE FINANCEMENTS</b>	<b>1 495 014,639</b>	<b>298 466,279</b>

**EXERCICE 2010**

**TABLEAU DE DETERMINATION  
DU RESULTAT FISCAL**

- RESULTAT COMPTABLE "BENEFICE"	=	191 961,681
<b><u>INTEGRATIONS</u></b>		
- IMPOT SUR LES SOCIETES	=	162 224,400
- AMORT. VOITURE TOURIS SUP 9 CV	=	22 000,000
- CHARGES VOITURES TOURIS SUP 9 CV	=	2 643,084
- INT.RETARD RECET.FINANCES	=	2 297,836
- TAXES SUR LES VOYAGES	=	120,000
- CHARGES NON DEDUCTIBLES	=	1 180,000
- CHARGES/CONTR.FISCALE N.DEDUCTIBLES	=	159 571,594
- DOT.AMORTISSEMENT DE L'EXERCICE	=	810 895,434
<b><u>TOTAL DES INTEGRATIONS</u></b>		<b>1 160 932,348</b>
<b>RESULTAT APRES INTEGRATION</b>		<b>1 352 894,029</b>
<b><u>DEDUCTIONS</u></b>		
- DIVIDENDES RECUS	=	1 250,000
- DOT.AMORTISSEMENT DE L'EXERCICE	=	810 895,434
<b><u>TOTAL DES DEDUCTIONS</u></b>		<b>812 145,434</b>
<b>RESULTAT APRES DEDUCTIONS</b>		<b>540 748,595</b>
<b>RESULTAT FISCAL ARRONDI "BENEFICE"</b>	=	<b>540 748,000</b>
<b><u>IMPOT SUR LES SOCIETES DE L'EXERCICE</u></b>	=	<b>162 224,400</b>
<b><u>EXCEDENT DE L'EXERCICE ANTERIEUR</u></b>	=	<b>6 000,000</b>
<b><u>ACOMPTES PROVISIONNELS PAYES</u></b>	=	<b>173 355,088</b>
<b><u>RETENUES A LA SOURCE</u></b>	=	<b>19 084,581</b>
<b><u>IMPOT SUR LES SOCIETES A REPORTER</u></b>	=	<b>-36 215,269</b>

**Rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 Décembre 2010**

Messieurs les actionnaires de la société Hôtelière et Touristique le MARABOUT S.A.

En notre qualité d'expert comptable membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et en exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale ordinaire du 26 Juin 2008, nous vous présentons notre rapport général sur les états financiers de la société Hôtelière et Touristique le MARABOUT S.A. au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2010.

**1- Etendue des travaux**

Nous avons audité le bilan ci-joint, l'état de résultat, ainsi que l'état de flux de trésorerie et les notes aux états financiers pour l'exercice clos à cette date.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie et les normes internationales de l'IFAC. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de mettre en oeuvre des diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

**2- Définition de l'audit**

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend également l'examen par sondages, des éléments probants justifiant les données contenues dans ces états. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues par la direction pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

L'audit comporte entre autre une appréciation des estimations significatives retenues et une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

**3- Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers**

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

**4- Responsabilité de l'auditeur**

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états sur la base de notre audit. Nous avons procédé aux contrôles détaillés jugés nécessaires en les circonstances. Nous estimons que notre audit constitue une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

**5- Aperçu sur les états financiers**

Les états financiers ci-joints arrêtés au 31 Décembre 2010 font apparaître :

- Un total net des actifs de 10 191 085 DT.
- Un total des capitaux propres avant résultat de l'exercice de 3 123 212 DT.
- Et un bénéfice net d'impôt de 191 962 DT.

**6- Opinion sur les états financiers**

Il ressort de nos travaux de commissariat aux comptes la remarque suivante :

La société a contracté un emprunt de 3 450 000 DT accordé définitivement le 06 Août 2010 destiné à financer les travaux d'extension de l'unité hôtelière « HOTEL LE MARABOUT ». Selon le paragraphe 07 de la NCT 13 relative aux charges d'emprunt « les charges d'emprunt qui sont directement imputables à l'acquisition, la construction ou la production d'un bien, pouvant donner lieu à immobilisation des charges d'emprunt, doivent être immobilisées comme une partie du coût de ce bien ». La société se trouve dans une situation de non respect de la norme précitée en constatant les intérêts sur crédit parmi les charges.

A notre avis, et sous réserve de ce qui est mentionné au paragraphe ci dessus, les états financiers de la société Hôtelière et Touristique le MARABOUT S.A. tels qu'arrêtés au 31 Décembre 2010 sont réguliers et sincères et présentent une image fidèle pour tous les aspects significatifs de la situation financière de la société ainsi que du résultat de ses opérations financières et des mouvements de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

**7- Vérification des informations spécifiques**

Conformément aux dispositions de l'article 201 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons examiné les informations relatives à la situation financière et aux comptes donnés par votre conseil d'administration dans les documents mis à votre disposition à l'occasion de l'Assemblée Générale Ordinaire. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

**8- Paragraphes d'observation**

Sans remettre en cause l'opinion déjà exprimée ci dessus, nous voulons attirer votre attention sur les points suivants n'ayant pas une incidence sur les comptes :

1- la société n'a pas créé un comité permanent d'audit en tant que société faisant appel public à l'épargne conformément à l'article 256 bis du code des sociétés commerciales.

Le comité permanent d'audit veille au respect par la société de la mise en place d'un système de contrôle interne performant de nature à promouvoir l'efficience, l'efficacité, la protection des actifs de la société, la fiabilité de l'information financière et le respect des dispositions légales et réglementaires.

2- De notre part, nos travaux de révision ont été limités par un faible taux de confirmation directe des soldes clients et fournisseurs.

**Fait à Sousse le 13 Juin 2011**

**Le commissaire aux comptes**

**Haikel SLAMA**

**Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées de l'exercice clos le 31  
Décembre 2010**

Messieurs les actionnaires de la société Hôtelière et Touristique le MARABOUT S.A.

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, et en application de l'article 200 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport spécial pour l'exercice 2010.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation

L'article 200 (nouveau) du code des sociétés commerciales stipule que : « Toute convention conclue directement ou par personne interposée entre la société, d'une part, et le président de son conseil d'administration, son administrateur délégué, son directeur général, l'un de ses directeurs adjoints, l'un des ses administrateurs, l'un des actionnaires personnes physiques y détenant directement ou indirectement une fraction des droits de vote supérieurs à dix pour cent, ou la société la contrôlant au sens de l'article 461 du présent code, d'autre part, est soumise à l'autorisation préalable du conseil d'administration.

Les dispositions du précédent sous-paragraphe s'appliquent également aux conventions dans lesquelles les personnes visées ci-dessus sont indirectement intéressés.

Sont également soumises à autorisation préalable les conventions conclues entre la société et une autre société lorsque le président directeur général, le directeur général, l'administrateur délégué, l'un des directeurs généraux adjoints ou l'un des administrateurs est associé tenu solidairement des dettes de cette société, gérant, directeur général, administrateur ou, d'une façon générale, dirigeant de cette société.

L'intéressé ne peut prendre part au vote sur l'autorisation sollicitée.

Sont soumises à l'autorisation préalable du conseil d'administration, à l'approbation l'assemblée générale et à l'audit du commissaire aux comptes, les opérations suivantes :

- La cession des fonds de commerce ou l'un de leurs éléments, ou leurs location à un tiers, à moins qu'elles ne constituent l'activité principale exercée par la société ;
- L'emprunt important conclu au profit de la société dont les statuts fixent le minimum ;
- La vente des immeubles lorsque les statuts le prévoient ;
- La garantie des dettes d'autrui, à moins que les statuts ne prévoient une dispense de l'autorisation, de l'approbation et de l'audit dans la limite d'un seuil déterminé. Les dispositions ci-dessus ne s'appliquent pas aux établissements de crédit et d'assurance.

Chacune des personnes indiquées à l'alinéa 1 ci-dessus doit informer le président-directeur général, le directeur général ou l'administrateur délégué de toute convention soumise aux dispositions du même alinéa, dès qu'i en prend connaissance.

Le président directeur général, le directeur ou l'administrateur délégué doit informer le ou les commissaires aux comptes de toute convention autorisée et la soumettre à l'approbation de l'assemblée générale.

Le commissaire aux comptes établit un rapport spécial sur ces opérations, au vu duquel l'assemblée générale délibère

L'intéressé qui a participé à l'opération ou qui y a un intérêt indirect ne peut prendre part au vote. Ses actions ne sont pas prises pour le calcul du quorum et de la majorité ».

## **Présentation des conventions**

### **A- Conventions et opérations nouvellement réalisées**

En application des dispositions de l'article susvisé, nous avons l'honneur de vous informer que votre conseil d'administration nous a informés des conventions et opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos au 31 Décembre 2010 :

1- Un crédit à long terme conclu avec la société « AMEN BANK » datant du 06 Août 2010 pour un montant de 3 450 000 DT remboursable sur onze ans. La société « le MARABOUT a affecté en hypothèque immobilière de premier rang pour garantie et conservation du remboursement au profit d'AMEN BANK la totalité de l'hôtel le MARABOUT avec tout son matériel. Ce crédit annule et remplace l'ancien crédit contracté le 13 Octobre 2009 de 3 500 000 DT dont le capital restant dû est de 3 450 000 DT. Selon les dispositions de l'article 24.3 des statuts ; les emprunts conclus au profit de la société d'un montant supérieur à un million de Dinars

(1000 000) rentrent dans le cadre des conventions réglementées et sera régie en conséquent par les dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales

2- Un crédit à long terme conclu avec la société « AMEN BANK » datant du 06 Août 2010 pour un montant de 1 655 000 DT remboursable sur quatre ans. Ce crédit annule et remplace deux anciens crédits dont le détail est le suivant :

- Crédit contracté le 27 Juillet 2006 de 1 600 000 DT dont le capital restant dû est de 975 000 DT

- Crédit contracté le 30 Mai 2007 de 1 000 000 DT dont le capital restant dû est de 680 000 DT

Selon les dispositions de l'article 24.3 des statuts ; les emprunts conclus au profit de la société d'un montant supérieur à un million de Dinars (1000 000) rentrent dans le cadre des conventions réglementées et sera régie en conséquent par les dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales

3- Un contrat de location gérance libre du centre de balnéothérapie Spa situé à l'intérieur de l'enceinte de l'hôtel conclu pour la période allant du 1er Mars 2010 au 28 Février 2011 moyennant un loyer annuel TTC de 80 240 DT. Nous attirons votre attention que ce contrat constitue une convention réglementée au sens de l'article 200 précité qui doit être soumise à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires.

4- Un protocole d'accord concédant le droit d'une base nautique au sein de l'unité hôtelière allant du 01 Mars 2010 au 31 Décembre 2010 moyennant un montant annuel de 6 000 DT payables d'avance. Nous attirons votre attention que ce contrat constitue une convention réglementée au sens de l'article 200 précité qui doit être soumise à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires.

5- Un contrat de location d'un espace pour exploitation d'un Publinet situé à l'intérieur de l'hôtel allant du 01 Février 2010 au 31 décembre 2010 moyennant un loyer TTC de 24 750 DT. Nous attirons votre attention que ce contrat constitue une convention réglementée au sens de l'article 200 précité qui doit être soumise à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires.

6- Un contrat de location d'un salon de coiffure situé à l'intérieur de l'hôtel allant du 01 Janvier 2010 au 31 Décembre 2010 moyennant un loyer TTC de 7 080 DT. Nous attirons votre attention que ce contrat constitue une convention réglementée au sens de l'article 200 précité qui doit être soumise à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires.

#### **B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures**

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2010 dont voici les principaux volumes réalisés :

1- Un contrat de location allant du 01/06/2009 au 31/05/2014 conclu avec la société « pâtisserie et gelaterie TUTTI FRUTTI » dont le gérant est un membre du conseil d'administration de la société « le MARABOUT » d'un espace de 10 m<sup>2</sup>, situé à l'intérieur de l'hôtel, pour la vente des produits de pâtisserie moyennant un loyer annuel de 6000 DT. Nous attirons votre attention que ce contrat constitue une convention réglementée au sens de l'article 200 précité qui a été approuvée par l'assemblée générale des actionnaires du 18 Juin 2010.

2- Un contrat de location allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2006 conclu avec la « Société d'Artisanat de Tunisie » dont le gérant est un membre du conseil d'administration de la société « le MARABOUT » du magasin d'artisanat situé dans l'enceinte de l'hôtel moyennant un loyer annuel de 13 450 DT. Ce contrat est renouvelable par tacite reconduction. De ce fait, ce contrat produit encore ses effets durant l'exercice en cours. Nous attirons votre attention que ce contrat constitue une convention réglementée au sens de l'article 200 précité qui a été approuvée par l'assemblée générale des actionnaires du 18 Juin 2010.

3- Un contrat de location gérance libre du centre de balnéothérapie Spa situé à l'intérieur de l'enceinte de l'hôtel conclu avec la société Eureka Spa pour la période allant du 1er avril 2007 au 31 Mars 2010 moyennant un loyer annuel de 84 000 DT majoré de 5% à partir de la deuxième année. Ce contrat a été résilié le 26 Octobre 2010. Nous attirons votre attention que ce contrat constitue une convention réglementée au sens de l'article 200 précité qui a été approuvée par l'assemblée générale des actionnaires du 18 Juin 2010.

#### **C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants**

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :



- La rémunération du président Directeur Général est de 3 000 DT net par mois.
- Une voiture de fonction est mise à la disposition du président Directeur Général par la société.
- La rémunération du Directeur Général Adjoint est composée d'un salaire net mensuel de 2 500 DT qui a été relevé à 3 000 DT à partir du 26 Juin 2010.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas relevé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

**Fait à Sousse le 13 Juin 2011**

**Le commissaire aux comptes**

**Haikel SLAMA**